

COMMUNIQUE DE PRESSE



PLFSS 2026 : La prévention bucco-dentaire en péril L'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire lance l'alerte

Paris, le 20 octobre 2025

L'UFSBD alerte sur les dispositions du Projet de Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2026 **visant à étendre les franchises médicales et des outils de maîtrise médicalisée au secteur dentaire.**

La mise en œuvre de ces mesures aura des impacts profondément délétères sur l'accès aux soins bucco-dentaires, en particulier chez les populations modestes. **Un tel scénario serait incompréhensible alors que le recours aux soins bucco-dentaires est aujourd'hui déjà nettement insuffisant en France.** Il affaiblirait les efforts entrepris ces dernières années par l'État, l'Assurance Maladie, et la profession pour améliorer l'accès à la santé notamment par un suivi préventif régulier en santé bucco-dentaire chez tous les Français.

L'accès à la santé bucco-dentaire est un enjeu de santé publique... et un axe prioritaire de justice sociale !

La santé orale est un levier majeur de prévention et de bonne santé générale : une mauvaise santé bucco-dentaire augmente les risques de développer ou d'aggraver une maladie chronique. **C'est également un marqueur d'inégalité sociale en santé,** et ce dès le plus jeune âge : les consultations préventives à 5-6 ans représentent 81 % des consultations des enfants de cadres contre 48 % pour les enfants d'ouvriers [1]. Au global, seuls **50% des Français vont régulièrement chez le chirurgien-dentiste.**

Dans ce cadre, la Direction Générale de la Santé, l'Assurance Maladie et l'UFSBD partageaient, jusqu'à présent, une même ambition prioritaire : augmenter le taux de recours annuel au cabinet dentaire afin de rattraper notre retard par rapport à nos voisins européens, clef d'une démarche préventive médicalisée. Pour y répondre, des dispositifs ont été mis en place – par exemple le programme « Générations sans carie » - soutenus dans un pacte par les représentants de la profession, l'Assurance Maladie et les complémentaires santé. Actuellement l'augmentation continue du nombre de professionnels, du fait de la formation massive de jeunes chirurgiens-dentistes, permet de refluidifier l'accès aux soins, et devrait également participer à la réalisation de ces objectifs.

La Campagne de communication : « On a tous une bonne raison de l'ouvrir ! Un rendez-vous par an chez le chirurgien-dentiste » proposée par l'UFSBD et parrainée par le Ministère de la santé et de l'accès aux soins, lancée cette année pour aller à la rencontre de nos concitoyens, au cœur des villes, participe de cette logique.

Le texte présenté pour le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2026 remet en cause les ambitions en matière de prévention bucco-dentaire et aggrave les inégalités entre les Français.

A ce titre, la proposition du PLFSS d'étendre au secteur dentaire les outils de maîtrise médicalisée est incompréhensible. En totale contradiction avec l'ambition affichée d'augmenter la fréquentation des cabinets, elle freinerait durablement, si elle est adoptée, la dynamique portée par les autorités et le secteur sur ces dernières années.

L'extension des franchises médicales pour les soins dentaires, augmentant le reste à charge pour les patients, constituerait un frein supplémentaire, d'ordre financier, en particulier pour les personnes aux revenus les plus modestes. Si le texte prévoit que certaines populations restent exonérées [2], **cette mesure risque d'amplifier le renoncement aux soins et de creuser davantage les inégalités sociales en santé.**

Il faut rappeler que déjà en octobre 2023, était portée une atteinte à la lisibilité des garanties avec la modification du ticket modérateur, et cela uniquement sur le secteur dentaire, passant de 30 à 40%, reléguant la santé orale au rang de priorités de santé secondaires. En 2025, un éclatement de la prise en charge financière des examens bucco-dentaires des 3 à 24 ans et leurs soins consécutifs a amplifié les choses.

Le panier de soins de prévention proposé oublie complètement la santé bucco-dentaire malgré l'appel de l'UFSBD à proposer un dispositif « 100% Prévention » sur le secteur comme un complément vertueux du « 100% Santé » orienté uniquement sur le curatif.

L'UFSBD rappelle que le recours aux soins dentaires n'est pas une dérive budgétaire, mais un investissement pour l'avenir de notre système de santé. Les affections dentaires sont largement évitables. L'accès à la santé bucco-dentaire par la prévention et l'accès aux soins contribuent directement à renforcer la santé globale et à réduire des dépenses évitables pour le système de santé à très court terme.

L'UFSBD porte depuis de longues années qu'il n'y a « **Pas de santé sans santé bucco-dentaire** ». Cette réalité a été une nouvelle fois confirmée, ce jeudi 16 octobre, lors de notre colloque annuel de santé publique dédié au Bien Vieillir confirmant ce fait tout au long de la vie.

L'UFSBD appelle les autorités à faire du PLFSS 2026 une opportunité de reconsidérer la place de la santé bucco-dentaire, en tant que levier majeur de santé publique. Il s'agit non seulement d'améliorer la qualité de vie des Français, mais aussi de prévenir les impacts sur les maladies chroniques et de réduire les coûts évitables pour le système de soins.

Cette position est totalement alignée avec la mobilisation internationale que porte l'OMS auprès des états membres, qui rappelle que les maladies bucco-dentaires sont les premières affections des populations.

[1] <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/bucco-dentaire#:~:text=Les%20pathologies%20bucco%2Ddentaires%20repr%C3%A9sentent,de%20pathologies%20%C3%A9vitables%20par%20des>

[2] Jeunes de moins de 18 ans, femmes enceintes et bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS) notamment



Qui sommes-nous ?

L'UFSBD (Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire) est l'association de prévention et promotion de la santé orale en France. Elle mène des actions d'éducation, de sensibilisation et de formation auprès du grand public, des professionnels de santé et des institutions. Elle développe des programmes de prévention innovants, adaptés à tous les âges. Son objectif : améliorer durablement la santé bucco-dentaire de la population.

L'UFSBD accompagne également les membres de l'équipe dentaire au quotidien par la création de contenus (magazine – conférences en ligne – podcasts – vidéos...), par des offres de formation continue, par un ancrage dans l'interprofessionnalité afin de placer sans cesse la santé orale au cœur de la santé !

Pour en savoir plus